



Lettre d'information du 21 février 2022 – Quelques nouvelles bagnolaises...

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 10 février, le compte-rendu et le procès-verbal de la séance sont disponibles [sur le site internet de la commune](#).

Le conseil municipal convie les Bagnolaises et Bagnolais aux **vœux de printemps** de la municipalité le vendredi 4 mars 2022 à 19h00 à la salle des Deux Joseph.

Précisions concernant les inscriptions sur les listes électorales

Pour voter lors des élections présidentielles 2022, vous devez être inscrits sur les listes électorales.

Attention : la date limite de dépôt des demandes d'inscription sur les listes électorales **via la téléprocédure** est fixée au **mercredi 2 mars**. Inscription en ligne sur <https://www.service-public.fr/>

La date limite de dépôt **en mairie** des demandes d'inscription sur les listes électorales est fixée au **vendredi 4 mars**.

La mairie de Bagnols sera exceptionnellement ouverte le vendredi 4 mars 2022 de 14h30 à 16h30 afin d'assurer une permanence pour le dernier jour d'inscription sur les listes électorales.

Rappels :

- Pour être inscrit sur les listes électorales de la commune, il est nécessaire d'y résider.
- Pour s'inscrire, fournir un justificatif de domicile et une pièce d'identité.
- Pour interroger sa situation électorale et vérifier son inscription, se rendre sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Nouvelles règles pour les procurations de vote

Si vous êtes absent le jour de l'élection, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place. Pour cela, vous devez faire une procuration.

Depuis le 1er janvier 2022, un électeur peut donner procuration à l'électeur de son choix même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à sa place (mandataire) devra voter dans le bureau de vote du mandant.

Un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.

Comment faire la procuration ?

- **En ligne avec le téléservice MaProcuration.** Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « Maprocuration ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police (où qu'il soit), une gendarmerie (où qu'elle soit) ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité.
- **Avec le formulaire disponible sur internet.** Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police (où qu'il soit), une gendarmerie (où qu'elle soit), le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité.
- **Avec le formulaire Cerfa n°12668*03 rempli sur place** au commissariat (où qu'il soit), à la gendarmerie (où qu'elle soit), au tribunal dont dépend votre domicile ou lieu de travail ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité.

Toutes les informations sont sur le site www.service-public.fr

Annnonce de la 1ère édition des rencontres Entreprises/Jeunes - 12 mai 2022

A la recherche d'un stage, d'un job d'été, d'un contrat d'apprentissage, d'un CDD, d'un CDI ? Vous souhaitez créer votre entreprise ? Venez à la rencontre des entreprises et découvrir le potentiel d'emploi du territoire Beaujolais Pierres Dorées !

Cette première édition des rencontres entreprises/jeunes organisées par la CCPBD se tiendra le jeudi 12 mai 2022 au domaine des Communes à Anse. [Cliquez pour plus d'infos !](#)

Rappel - Vente de choucroute – Amicale des classes en 3

L'amicale des classes en 3 organise le dimanche 27 février de 9h à 12h une vente de choucroute sur la place du Château à Bagnols. Réservation fortement recommandée.

[Informations sur l'affiche !](#)

Exposition « 1870 »

Alix'Patrimoine organise une exposition sur la guerre de 1870 du 5 au 20 mars 2022.

[Toutes les informations sur l'affiche !](#)

Exposition « De Gaulle et le Rhône » à l'Arbresle

L'espace découverte du Pays de l'Arbresle accueille l'exposition « De Gaulle et le Rhône » du 5 février au 30 avril 2022.

Plus d'informations sur [le site de l'Office du Tourisme](#).